

Dissert en droit de la famille

Par **Gianni**, le **12/03/2006** à **12:01**

bonjour,

j'ai une dissert à faire en droit de la famille sur "le choix du conjoint" mais je n'ai aucune idée de quoi je vais parler...

Toutes les idées sont les biens venues :) Image not found or type unknown

merci

Par **mathou**, le **12/03/2006** à **12:45**

Bonjour

Est-ce que tu pourrais nous donner tes premières idées au moins, avant de te faire taper par les modérateurs pour cause de <http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242> ? Image not found or type unknown :wink:

Si tu ne sais pas de quoi tu vas parler c'est peut-être parce que tu n'as pas encore " ciblé " le sujet : conjoint, donc mariage ; pourquoi " choix ", qu'est-ce que ça implique ? Dans quelle partie du cours te trouves-tu ? Essaie de définir chaque terme, en t'aidant de l'intitulé de ta fiche de TD et des documents qui y sont annexés, et reviens nous dire tout ça... parce que sans ces informations on ne pourra pas nous-mêmes t'aider à partir d'un sujet brut ! Image not found or type unknown

Par **Gianni**, le **12/03/2006** à **15:33**

désolé, mon cours porte sur le mariage

Alors mes idées sont les suivantes, vu qu'il s'agit de conjoint, ça concerne le mariage car selon la définition : Personne officiellement unie à une autre par le mariage.

Donc je parlerai des conditions de fond (sex, age, empchement a mariage, consentement...) de forme (formalité, célébration

je pense faire un plan du style :

I) Les formalités nécessaire pour contracter mariage

- A) Les conditions de fond
- B) Les conditions de forme

II) Les sanctions des conditions de formation

- A) L'opposition
- B) la nullité

Dans les conditions de fond, je préciserai que les mariages homosexuels sont interdits mais qu'il existe le pacs comme autre moyen.

ca me parait limite quand meme, ca fait 2 mini dissertation concernant le mariage. mais pour l'instant c'est tout ce qu'il me vient à l'esprit.

Par **bob**, le **12/03/2006** à **16:55**

A mon sens le plan que tu proposes est totalement hors sujet. tu ne fais que recracher ton cours.


Tout d'abord as tu une problématique?? Ensuite t'es tu interrogés sur le fait de savoir si le Code Civil imposait des règles quant au choix du conjoint??

Voila quelques pistes

le code impose une différence de sexe (interdiction du mariage homosexuel) interdiction qd la parenté est trop proche, protection du choix du conjoint (cf mariage blanc = nullité d'un mariage qui n'a pas été réellement consenti et dc que le conjoint n'a pas été choisi réellement)
Bon courage ++

Par **mathou**, le **12/03/2006** à **20:30**

:wink:

C'est plus clair  Je suis du même avis que Bob, tu devrais peut-être centrer davantage ta problématique. Très souvent, lorsqu'on donne un sujet, c'est pas innocent : il faut se demander pourquoi le sujet se pose, quel est l'intérêt d'en parler, quels sont les points attaquables...

Comme Bob le suggérait, le choix du conjoint est encadré et protégé ; on peut se demander quelle liberté a une personne dans le mariage, dans le choix de son partenaire - comparer avec d'autres pays qui autorisent le mariage homosexuel par exemple (la Belgique récemment avec le premier couple homosexuel pacsé), confronter le droit français aux décisions de la CEDH... d'autant que le régime " parallèle " du PACS a été retouché y a quelques jours il me semble, et qu'il se rapproche de plus en plus du mariage sans en donner

le nom. Ou bien parler des interdits au mariage. Ou de la protection du consentement (tous les cas précisés dans ton cours) et là tu pourras en donner la sanction, à savoir la nullité, et expliquer pourquoi il est protégé. Ce serait bien de donner une dynamique au plan.